

SYNDICAT MIXTE OUVERT

VAL DE LOIRE NUMÉRIQUE

DÉLIBÉRATION

Accusé de réception en préfecture
041-200046050-20171017-20171017-13-DE
Date de télétransmission : 19/10/2017
Date de réception préfecture : 19/10/2017

La présente décision
affichée le 19/10/2017
et transmise au représentant de
l'État le 19/10/2017
est exécutoire depuis cette date.

SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix sept, le dix-sept octobre, à 9h30,
le Conseil syndical du syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique, dûment convoqué, s'est réuni
en session ordinaire,
dans la salle Kléber Loustau du Conseil Départemental de Loir-et-Cher, à Blois,
sous la présidence de Monsieur Bernard PILLEFER.

Date de convocation : 9 octobre 2017

Présents : (35)

Collège Région : Claude GREFF, Sabrina HAMADI, Pierre COMMANDEUR.

Collège Département de Loir-et-Cher : Catherine LHÉRITIER, Bernard PILLEFER.

Collège Département d'Indre-et-Loire : Jocelyne COCHIN, Sylvie GINER.

Collège EPCI 41 : Stéphane BAUDU, Jean GASIGLIA, Bernard BONHOMME, Philippe MERCIER, Jean-Yves HALLOUIN, Jean-François MEZILLE, Roland BINGLER, Michel BEAUMONT, Raphaël HOUGNON, Michel GUIMONET, Évelyne FOUCHER, Éric MARTELLIERE, Bernard GIRAULT, Didier TARQUIS.

Collège EPCI 37 : Jean Claude OMONT, Jean-Pierre GASCHET, Claude BORDIER, Philippe BEHAEGEL, Pierre DOURTHE, Alain BENARD, Jean-Marie VANNIER, Magali L'HERMITE, Jean-Marie CARLES, Michel CHEVET, Thierry BRUNET, Alain DELHOUME, Jocelyn GARCONNET, Marc ANGENAULT.

Absents : (19)

Jean-Marie JANSSENS, Isabelle RAIMOND-PAVERO, Martine CHAIGNEAU, Pascal USSEGLIO, François BORDE, Christophe LECLERCQ, Marc HAMON, Christian PIMBERT, Jean-Serge HURTEVENT, Patrick MICHAUD, Olivier VIÉMONT, Pierre LOUAULT, Joël DEBUIGNE, Pascal BIOULAC, Nathalie MATHIEU, André BOISSONNET, Laurent ALLANIC, Nicolas PERRUCHOT, Isabelle GAUDRON.

Personnes ayant donné pouvoir : (9)

Jean-Marie JANSSENS à Bernard PILLEFER,
Isabelle RAIMOND-PAVERO à Sylvie GINER,
Martine CHAIGNEAU à Jean-Claude OMONT,
François BORDE à Jean GASIGLIA,
Pascal USSEGLIO à Pierre COMMANDEUR,
Christian PIMBERT à Jean-Pierre GASCHET,
Pascal BIOULAC à Catherine LHÉRITIER,
Pierre LOUAULT à Jocelyne COCHIN,
Isabelle GAUDRON à Jocelyn GARCONNET.

Pour : 44 (87 voix) Contre : 0 (0 voix) Abstentions : 0 (0 voix)

Délibération n°13 : Convention de financement avec la Région pour le Département d'Indre-et-Loire

LE CONSEIL SYNDICAL

Vu l'arrêté préfectoral n° 41-2017-10-13-001 du 13 octobre 2017 portant extension du périmètre et modification des statuts du syndicat mixte ouvert « Loir-et-Cher Numérique » et le nommant « Val de Loire Numérique »

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention, jointe en annexe,

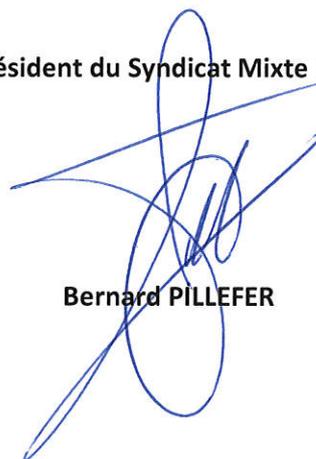
Considérant que le quorum est atteint,

DÉCIDE

Article 1 : La convention de financement entre la Région Centre Val de Loire et le Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique pour le Département d'Indre-et-Loire, ci-annexée, est approuvée.

Article 2 : Le Président est autorisé à signer la convention et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président du Syndicat Mixte Ouvert,



Bernard PILLEFER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de son affichage.